

	PAGE
Contestations entre ceux qui réclament un même établissement	206
Améliorations sur les terres non arpentées	206
Obligations de ceux qui demandent des terres arpentées	206
Colon qui abandonne ou perd son droit	206
Nouvelles dispositions au sujet des terrains miniers et houillers	207
Nullité des patentes obtenues par fraude	208
Formule du brevet d'un clerc d'arpenteur s'il est majeur	208
Acte 38 V., c. 51, abrogé quant aux terres de la Colombie-Britannique	208
Territoire en contestation entre le Canada et Ontario	202
Où peuvent être jugés les délits commis	262
Effet rétroactif de cette disposition	263
Ordre de la cour pour changer le lieu du procès	263
Et pour prescrire l'époque du procès, etc	263
Cet acte est cumulatif de la loi actuelle	263
S'il n'y a pas de lieu de détention dans la localité	263
Pouvoir de conduire le prévenu en prison, etc	264
Certains énoncés pas nécessaires dans les convictions	264
Quant aux dépenses faites en vertu de l'acte	264
Durée de l'acte	264
Territoires du Nord Ouest, actes refondus et amendés	175
Gouvernement et législation	175
Territoires définis; lieutenant-gouverneur, ses instructions	175
Nomination d'un conseil	175
Devoirs et serment d'office du greffier	176
Siège du gouvernement; lois actuelles continuées	176
Pouvoirs du lieutenant-gouverneur et du conseil; ordonnances concernant l'instruction publique	176
Le Gouverneur peut étendre les actes du Canada aux territoires du Nord-Ouest	177
Election des membres du conseil ou de l'Assemblée	178
Districts électoraux, pouvoirs et séances de l'Assemblée législative, durée de charge, etc	179
Successions aux propriétés foncières	179
Réversion s'il n'y a pas d'héritier en ligne directe	180
S'il n'y a pas d'héritiers; illégitimité; douaire	182
Les aubains et les corporations peuvent posséder des biens-fonds	182
Testaments et matières qui s'y rattachent	183
Droits et responsabilité des femmes mariées	185
Enregistrement des titres et registrateurs	186
Administration de la justice en matières criminelles	188
Shérif, corps de police, magistrats stipendiaires	188
Pouvoirs des magistrats stipendiaires	189
Procès sommaires et par jury	190
Rapport au Gouverneur dans les causes capitales	190
Jurés—assignation, récusation, etc	190
Témoins—assignation, punition pour refus de comparaître, etc.	191
Rapport des procès au lieutenant-gouverneur	191
Appel à la Cour du B. R., Manitoba, dans les causes capitales	192
Emprisonnement et transport des prisonniers	192